Ludon médoc, le 23 septembre 2024

Lettre aux « pantayres »

Objet : chasse de l'alouette des champs aux pantes – Rassemblement du 5 octobre 2024 au Domaine de Pachan – Ludon Médoc

Mesdames, Messieurs,

Le 6 mai 2024, le Conseil d'État a annulé l'arrêté du 4 octobre 2022 relatif à la capture de l'alouette des champs au moyen de pantes (filets) dans les départements de la Gironde, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques. Le Conseil d'État a relevé plusieurs points qui n'étaient pas suffisamment explicites. Nous avons donc travaillé en partenariat avec la Fédération du Lot et Garonne et nos conseillers juridiques pour proposer un nouvel arrêté cadre.

Deux points sont essentiels. Il s'agit de la sélectivité et de la démonstration de l'absence d'autres solutions satisfaisantes :

- Pour la sélectivité nous avons fait évoluer la technique de capture et à présent dans le nouveau projet, le chasseur ne doit déclencher ses filets que, **si et seulement si** les alouettes des champs parfaitement identifiées sont posées et après vérification de l'absence de toutes autres espèces animales dans la zone de capture. Ainsi aucune prise accessoire n'est possible rendant caduque une nouvelle étude sur la sélectivité pour ce mode de chasse.
- Il n'y a pas d'autres solutions satisfaisantes pour sauver cette pratique culturelle régionale. La chasse à tir ou l'élevage ne le permettent pas. Nous avons apporté des réponses à cela.

Répondant ainsi point par point à la décision du Conseil d'état, nous avons demandé la publication d'un nouvel arrêté pour chasser.

Nous avons adressé, avec nos collègues du Lot et Garonne, le projet au Premier Ministre connaissant son attachement à la ruralité, à la chasse et aux chasses traditionnelles. La direction de l'eau et de la biodiversité a été également destinataire de notre dossier. Les parlementaires girondins et Lot et Garonnais sont à nouveau sollicités.

Le calendrier est maintenant très contraint. **Nous vous invitons comme l'an passé, le samedi 5 octobre, à 10h30, autour de la pante aux alouettes de notre siège social au domaine de Pachan à Ludon Médoc** pour faire un point sur la situation en présence des parlementaires et des médias. La Fédération du Lot et Garonne organise de son côté une manifestation identique sur son territoire.

Merci de confirmer votre présence auprès de Marie ANGOT au 06 08 11 95 62 avant le 3 octobre 2024.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Henri SABAROT

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE
10 chemin Labarde - CS 70124 LUDON MÉDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX
fdc33@chasseurdefrance.com - Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - www.chasseurs33.com